

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2006

NB : AFFICHAGE à l'Hôtel de Ville du 20 décembre 2006 au 20 janvier 2007

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Joëlle DECLERCQ - Laurent WINDELS - Michel PETILLON - Chantal NYS - Evelyne DUMOULIN - André VARLET - Antonio DA SILVA - Etienne DECEUNINCK - Geneviève LEROUGE - Hervé DIZY

PROCURATIONS :

Pascal FLAHOU, procuration Renée CALLEWAERT
Thierry BUCQUOYE, procuration Laurence LIPPERT
Christophe LAVA, procuration Annick CASTELEIN
Bruno COSYN, procuration Michel PETILLON
Patrick DEGRAVIER, procuration Geneviève LEROUGE

SECRETAIRE :

Jérémy KROCK

Ouverture de séance : approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2006, après validation de la modification du vote de la délibération relative au budget 2006 – décision modificative n° 1 (page 74 du procès verbal) : « contre : groupe Alliance et Action (et non pas M. COSYN). »

« Aménagement de la Ville et de la Campagne »

2.01 - Coopération intercommunale en matière d'urbanisme - Syndicat Lys Nord Métropole - Modification statutaire - Précision des compétences : « assistance à l'instruction des demandes d'application du droit des sols » - Partenariat transitoire avec la ville de Bondues

Au 1^{er} janvier 2006, une réforme des services de l'Etat a mis fin à l'assistance gratuite -Direction Départementale de l'Equipement- à l'instruction des demandes de permis de construire. Depuis le deuxième trimestre de cette année, les Villes de Bondues et de Roncq se sont donc unies pour une coopération informelle avec rencontres hebdomadaires des deux services instructeurs et mutualisation des ressources internes visant à garantir nos expertises propres tout en offrant une expérimentation avant d'envisager l'extension de cette coopération intercommunale souhaitée par d'autres communes.

Par délibération en date du 29 juin dernier, le syndicat Lys-Nord-Métropole a modifié ses statuts dans la partie relative à ses compétences, proposant d'ajouter à l'article 2 :

« Compétence optionnelle : étude et mise en place d'une assistance à l'instruction des demandes d'application du droit des sols.

Sous compétence optionnelle : assistance à l'étude technique et à l'instruction des demandes d'application du droit des sols.

Les communes qui adhéreront à cette sous-compétence devront s'acquitter du montant de la charge financière calculée selon modalités prévues dans la convention d'assistance. »

Notre assemblée délibérante :

- s'est prononcée sur cette modification,
- a décidé que la commune de Roncq adhérerait à cette sous-compétence optionnelle
- a autorisé le maire à signer les conventions d'assistance technique.

Ce dispositif par le syndicat intercommunal sera opérationnel d'ici quelques mois. En attendant, tout comme le Conseil Municipal de Bondues l'a fait le 28 septembre dernier, notre assemblée délibérante a formalisé la coopération entre nos deux villes (après saisine du Comité Technique paritaire – séance du 14/11/2006) :

- cellule commune d'instruction des permis de construire, déclaration de travaux et rénovation de façade – installée au Centre Technique Municipal de Roncq,
- mise à disposition gratuite et permanence d'un collaborateur au moins de chaque commune et, ponctuellement de l'architecte de Bondues,
- occupation gratuite des locaux nécessaires au CTM, y compris fluides, téléphone...

Délibération adoptée

2.02 - Aménagement du Centre-Bourg - Travaux de compétence ville - Formule de révision de prix des lots 1 et 2 - Avenant n° 2

Les 12 juillet et 11 octobre 2005, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'attribution des travaux de compétence ville, relatifs à l'aménagement du Centre-Bourg ; et le 4 juillet dernier, il a adopté une délibération portant avenant n° 1 aux marchés de travaux pour les lots 1 « enfouissement réseau, aménagement des abords de l'annexe-mairie et de l'hôtel de ville, curage du plan d'eau » et 2 « éclairage public »).

Le nouvel avenant porte sur l'exécution des contrats (confusion entre actualisation et révision de prix telles que figurent les clauses en annexe du Cahier des Clauses Administratives Particulières). Afin de rendre active la variation des prix en fonction de l'évolution des conditions économiques (réalisation des travaux : 18 mois), cette « correction technique » intéresse la formule de révision des prix pour les lots 1 et 2 comme suit :

Formule initiale	$P = P_o * (0.15 + 0.85(I/I_o))$	Po : prix initial HT P : prix actualisé HT Io : valeur de l'index TP 01 du mois de référence I : valeur de l'index des mois -1 d'établissement de l'ordre de service
Nouvelle formule		Po : prix initial HT P : prix révisé HT Io : valeur de l'index TP 01 du mois de référence I : valeur de l'index du mois d'exécution

Délibération adoptée, autorisant Monsieur le Maire à intervenir à la signature de cet avenant.

« Le Ronquois dans sa ville »

1.01 - Soutien aux secteurs du commerce, de l'artisanat et des services - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Mise en œuvre d'une étude préalable de faisabilité

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, outil d'accompagnement des évolutions du commerce, de l'artisanat et des services, vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprise de proximité, principalement de très petites entreprises. Les aides peuvent prendre la forme de subventions, de provisions ou d'avances remboursables. Pour des opérations se déroulant sur plusieurs années, la demande initiale doit comporter une évaluation des tranches à venir et chaque tranche doit faire l'objet d'une demande spécifique.

Catégories d'opérations éligibles :

- opérations individuelles à destination d'entreprises en milieu rural (moins de 2 000 habitants),
- opérations collectives (partenariat avec collectivités territoriales notamment pour des opérations urbaines, associations de commerçants...),
- études,
- actions collectives spécifiques.

Les opérations urbaines ont pour but d'aider les actions et travaux d'intérêt général **décidés par la commune** en vue de conserver ou fortifier le tissu commercial, artisanal et de service. L'objectif de redynamisation doit être inséré dans une démarche globale de développement économique et d'adaptation de l'urbanisme aux besoins du commerce, de l'artisanat et des services, nécessitant notamment des études préalables (faisabilité, diagnostic...) dont la maîtrise d'ouvrage peut être assurée par la collectivité. Une convention entre les différents partenaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Association des professionnels concernés, Collectivités...) détermine le périmètre d'intervention et les programmes d'actions et de travaux de l'opération urbaine.

Dépenses éligibles, dans le cadre d'une opération urbaine :

- fonctionnement
 - o Etudes de conception en complément d'une étude de faisabilité, recrutement d'un animateur, d'un assistant technique, opérations collectives de communication et de promotion et opérations collectives d'animations de caractère innovant
- Investissement
 - o Signalétique, stationnement de proximité, halles et marchés couverts, restructuration des centres commerciaux de proximité, achat de locaux

Auxquelles peuvent s'ajouter des aides directes aux entreprises : rénovation des vitrines, équipement de sécurité...

Subventionnement FISAC :

- 50 % dépenses de fonctionnement, y compris étude de faisabilité
 - o plafond : 400 000 €

- en investissement : 20 % pour dépenses < 800 000 € et 10 % au delà
 - o plafond : 400 000 €
- opération urbaine en plusieurs tranches : plafond des subventions = 2 000 000 €
- carence entre deux opérations urbaines de même objet : 5 ans

Roncq et l'association des commerçants de la commune « les Vitrines Roncquoises », sont intéressés par la mise en œuvre d'une opération urbaine (à venir - contenu restant à définir) dont le maître d'ouvrage -notamment pour les études préalables- serait la collectivité. Un premier crédit a été ouvert au budget 2007 (30 000 € en dépenses, 15 000 € en recettes).

Délibération adoptée

1.02 - Association Foncière de Tourcoing et Environs - Agrandissement et réhabilitation de l'école Saint-François - Emprunt de 500 000 euros - Garantie municipale

En mai dernier, le projet Saint-François de regroupement des établissements scolaires rue de Lille/rue de la Latte a été présenté au conseil municipal. L'augmentation de la capacité d'accueil sur le site de la rue de la Latte nécessite :

- une emprise foncière supplémentaire (bail à construction avec l'AFTE sur le terrain municipal AK 55) pour de nouvelles constructions (travaux estimés à 854 400 €),
- des aménagements sur leur propriété pour un montant estimatif de 645 600 €.

Le plan de financement de cette extension fait apparaître un recours à l'emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Flandre, selon caractéristiques ci-après :

- taux annuel fixe de 4.26 %
- amortissement en 15 ans, échéance mensuelle de 3 763.92 €
- frais de dossier de 250 €
- garantie d'emprunt pour laquelle l'AFTE sollicite la municipalité.

Le conseil municipal doit émettre un avis sur cette garantie d'emprunt et autoriser M. le maire à intervenir à la signature de l'acte.

Délibération adoptée

1.03 - Acomptes sur subventions municipales 2007

Dans le respect des conventions et contrats passés avec les associations, Monsieur le Maire propose le versement d'acomptes sur subventions 2007 comme suit :

Associations	Subventions de fonctionnement en 2006	Acomptes sur 2007
Services des Familles	473 576	104 500
Maison des Associations	80 000	17 400
Ecole et Famille de Roncq Blanc-Four	141 644	47 215
Ecole et Famille St-François	206 549	68 850
ULJAP	15 873	10 000
TOTAL	917 642	247 965

Avant le vote, les élus impliqués dans l'une ou l'autre de ces associations ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sortis : Mmes CALLEWAERT, LAFRENOY, LIPPERT, LEROUGE, NYS et MM. BEAUVENTRE, WYNDELS et DA SILVA.

Délibération adoptée, autorisant M. le maire à signer les avenants aux conventions « Services des Familles » et « Maison des Associations ».

1.04 - Budget 2007 - Section d'investissement - Autorisation spéciale

Jusqu'à l'adoption du budget, le Conseil Municipal peut autoriser par anticipation M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, les crédits correspondants étant inscrits au budget lors de son vote. Plusieurs opérations devant être engagées sans attendre, l'assemblée s'est prononcée sur l'ouverture des crédits suivants :

20			Immobilisations incorporelles	5 000 €
	2033	020	Frais d'insertion (annonces pour marchés publics...)	5 000
21			Immobilisations corporelles	10 000 €
	2135	411	Installations de chauffage	10 000
23			Immobilisations en cours	835 000 €
	2315	814	Sécurisation de la rue de Lille – reconstruction du réseau d'éclairage public	835 000
4541			Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	20 000 €
	4541/701	01	Mur de clôture en situation de péril, rue de la Vieille Cour <i>*dépenses récupérées auprès des propriétaires concernés</i>	20 000*
			TOTAL	870 000 €

Cette dotation représente 10.9 % des crédits d'investissement ouverts au budget 2006, hors remboursement de la dette de 7 962 242.04 euros.

Par contre, les opérations pluriannuelles ayant fait l'objet d'un échéancier par délibération le 24/10/2006, l'actualisation sera reprise lors de la séance de présentation du budget 2007.

Délibération adoptée

1.05 - Restauration municipale - Maintien de la tarification en vigueur

Une réflexion globale est en cours sur diverses tarifications d'activités municipales pour tenir compte des nouvelles exigences de la C.A.F. Entre temps, il apparaît souhaitable de maintenir les tarifs de la restauration municipale en vigueur et ce, jusqu'à nouvel examen du dossier par l'assemblée délibérante :

Catégories	Année 2006* *tarifs adossés sur barème des ressources CAF tranche 0 : < 1 100 € pour 3 parts tranche 1 : T0 + 400 € tranche 2 : > T1
Repas scolaires	
<i>Tranche 0</i>	Gratuité
<i>Tranche 1</i>	1.20 €
<i>Tranche 2</i>	2.60 €
<i>Extérieur</i>	3.00 €
Repas extra scolaires	
<i>Petit déjeuner</i>	3.25 €
<i>Repas idem scolaires</i>	7.60 €
<i>Repas scolaires + vin</i>	8.95 €
<i>Repas améliorés, fromage, café, vin</i>	9.40 €
<i>Repas améliorés + apéritif</i>	11.90 €
Repas enseignant, personnel municipal et assimilés	
<i>Remplaçant (enseignant)</i>	1.85 €
<i>Par nécessité de service (enseignant)</i>	2.40 €
<i>Hors nécessités de service : enseignant, personnel municipal et assimilés</i>	5.30 €

Délibération adoptée

Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B)

Portant sur les années 2006 et 2007.

-o-o-o-o-

Une dernière information clôture la séance :

mise à disposition des élus et du public du rapport d'activités 2005 du Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole

-o-o-o-o-

Levée de séance à 21h30

CM - BD/FV fait le 20 décembre 2006